



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires européennes

Question écrite n° 89447

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes sur le bilan qu'il dresse de son intervention le 1er septembre 2015 sur la radiotélévision nationale de Slovénie.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes dresse un bilan positif de son intervention sur la radiotélévision nationale de Slovénie qui lui aura permis, en marge de sa participation à la dixième édition du Forum stratégique de Bled, de rappeler la priorité que constituent les Balkans occidentaux pour la diplomatie française. Ses messages ont, à cette occasion, principalement porté sur la nécessité de garantir une solidarité européenne à l'égard des pays les plus affectés par la crise des réfugiés, sur le soutien de la France aux réformes engagées par les différents pays de la région pour se rapprocher de l'Union européenne et sur l'importance de continuer à appuyer le renforcement de la coopération régionale. L'importance du développement des infrastructures et des initiatives en faveur de la jeunesse a également été soulignée, dans la perspective de la Conférence sur les Balkans occidentaux qui sera organisée à Paris à l'été 2016. Les principaux extraits de cette intervention sont disponibles en ligne sur le site France Diplomatie (www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministre-les-secretaires-d-etat/harlem-desir/presse-et-media/).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89447

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7325

Réponse publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9597